



Charte du basketteur et de la basketteuse

Le Racing Club Basket de Lens a pour vocation de transmettre les fondamentaux du basket-ball à ses adhérents, dans un esprit sportif et convivial, dans le respect des règles sportives et de chacun(e) (joueurs, joueuses, parents, bénévoles, entraîneurs, dirigeants et arbitres).

Le club s'engage à mettre en place un encadrement capable de transmettre les contenus techniques adaptés lors des entraînements, pour offrir à chaque joueur et joueuse une formation de qualité. Le choix du club est de permettre à un grand nombre de pouvoir pratiquer le basket-ball mais sans promesse de participation régulière aux matchs pour lesquels la sélection est à la charge des coachs en fonction de l'objectif sportif visé, du comportement aux entraînements (assiduité, respect des consignes, investissement...) et des aptitudes techniques des joueurs et joueuses.

Par respect pour les entraîneurs qui s'investissent bénévolement et par égard pour les personnes qui n'ont pas été retenues (chaque année le club refuse des inscriptions en raison des effectifs limités des équipes), les joueurs et joueuses se doivent d'adopter en toute circonstance un comportement et un investissement exemplaire.

En adhérent au Racing Club basket de Lens, le joueur / la joueuse s'engage à :

- Régler le montant de sa licence
- Avoir l'envie de progresser et de s'investir à chaque entraînement
- Avoir un esprit d'équipe et respecter ses partenaires
- Respecter les entraîneurs, adversaires, arbitres, bénévoles, supporters
- Être poli et courtois en toute circonstances, s'abstenir de tout vocabulaire insultant.
- Respecter le matériel et les locaux
- Être assidu aux entraînements et ponctuels (le joueur respecte les horaires donnés par son entraîneur pour l'arrivée à la salle, il n'arrive ni trop tôt, ni en retard).
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence aux entraînements et aux matchs (pour éviter les forfaits qui occasionnent une amende pour le club).
- Porter une tenue propre et adaptée à la pratique du basketball (Le port de montre, gourmette et autres bijoux **EST INTERDIT** pour la pratique du basket.) Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entraînements, les matchs, afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

Chaque membre du club véhicule en toute circonstance l'image du club et doit adopter un comportement sportif et extra-sportif exemplaire. Il ne doit pas faire preuve de violence ou d'agressivité.

Non-respect des obligations :

En cas de non-respect des consignes et obligations décrites plus haut le joueur/la joueuse s'expose à des :

- Sanctions décidées par son entraîneur : suspension d'entraînement ou de match.
- Sanctions décidées par la commission disciplinaire composée au minimum de 2 membres du bureau et un entraîneur : avertissement ; exclusion temporaire ou définitive du club.

Parents et supporters :

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un encadrant avant de déposer leur enfant à la salle, dans le cas où les enfants se rendent seuls à la salle, le club ne pourra être tenu responsable des événements, accidents qui se produiraient sur le trajet et hors de la salle.

Le club est un lieu de convivialité. Le basket-ball doit rester un jeu favorisant le développement du respect, de la solidarité, de la tolérance, de l'autonomie et le sens des responsabilités dans un cadre plaisant pour tous.

Les parents sont les premiers supporters, **ils s'engagent à acheminer leurs enfants vers les lieux de matches à l'extérieur**, soutenir l'équipe de leur enfant en assistant aux matches avec fair-play, respect et tolérance envers les coéquipiers, les équipes adverses, les arbitres et entraîneurs. Ils doivent avoir un comportement exemplaire dans les actes et les paroles et s'interdire tout débordement. Ils s'engagent à respecter les décisions des arbitres.

Les parents et les joueurs sont encouragés à participer à la vie du club dans la mesure de leur disponibilité.

Amendes :

En cas de faute technique, occasionnant une amende délivrée par la Fédération, le licencié est tenu de régler l'amende. Toutefois un accord pourra être trouvé avec le joueur, s'il s'engage à effectuer des tables de marque, chrono en contrepartie du règlement par le club de son amende. En cas de non-paiement de l'amende ou de non-respect de ses engagements de bénévolat pour les tables, le joueur se verra imputé de matches de suspension jusqu'à ce que l'amende soit réglée.

Droit à l'image :

Tout joueur ou toute joueuse, ou son représentant légal, autorise le club à diffuser sur son site internet, réseaux sociaux, des photos ou vidéos prises à l'occasion des matches ou autres manifestations. Dans le cas contraire, il devra en informer le club par mail à contact@rclensbasket.com

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Signature de l'adhérent : _____

Signature du représentant légal : _____